

# ED 141 - Financements destinés aux Doctorants

Dans un souci de transparence, il a été décidé de consigner dans un document écrit et **diffusé à l'ensemble des enseignants, chercheurs et doctorants**, les types d'aides que l'École doctorale peut attribuer, leur montant, et les critères sur la base desquels elles sont attribuées.

Compte tenu de la tendance croissante des enseignants, chercheurs et doctorants à se tourner vers l'École doctorale, il est apparu nécessaire de mieux préciser les procédures d'attribution dès lors que nous serons éventuellement amenés à arbitrer entre plusieurs demandes concurrentes.

- [Aide à la publication](#)
- [Aides attribuées par l'Ecole Doctorale](#)
- [Appels à candidatures](#)

Mis à jour le 22 octobre 2019

## ► Organisation administrative

Directeur de l'ED :  
[M. CHAMPEIL-DESPLATS](#)  
[M. HARD](#)

Responsable administrative :  
[Mme Gabrielle THIAN](#)

**F - Bureau 511**  
05.84

**Horaires d'ouverture au public**  
10.00 & 14.00 - 17.00

**Horaires de service**  
Mardi toute la journée  
Vendredi après-midi

[Politique scientifique de l'EDDSP](#)

## ► Plan du site

[Cliquez ici pour consulter le plan du site de l'Ecole Doctorale DSP](#)

<http://terre.fr/ed-141-financements-destines-aux-doctorants-614501.kjsp?RH=1434705193852>